



IMPORTATION DES MACHETTES ET MOTOS

La suspension sera levée le mois prochain

Interpellé à l'Assemblée nationale le 14 novembre lors de la séance de questions orales avec débats au gouvernement sur la suspension de l'importation, des machettes et motos en République du Congo, le ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, Claude Alphonse N'Silou, a annoncé la levée sous peu de cette mesure. « *Le temps de la suspension, mes collègues en charge de la Sécurité, de l'Agriculture et moi-même, travaillons sur la manière de réglementer l'accès à ces outils indispensables à l'activité économique pour sécuriser davantage les populations. A l'issue de ce travail, la mesure sera levée le mois prochain* », a-t-il indiqué.

Page 16

REVENDECTIONS SOCIALES

Les ex-agents de l'ONPT montent au créneau



Les ex-agents de l'ONPT

A l'issue de son assemblée générale tenue à Brazzaville, le collectif des anciens travailleurs de l'Office national des postes et télécommunications (ONPT) a annoncé un sit-in silencieux, le 19 novembre prochain devant la Primature, si ses réclamations ne sont pas prises en compte.

Page 5

CULTURE

Protection du patrimoine muséal congolais



La direction générale du patrimoine et des archives, avec l'appui de l'Unesco, a présenté les résultats des inventaires de collections du Musée panafricain de musique et du Musée Mâ Loango de Diosso. Une

étape importante en matière de connaissance et de protection du patrimoine muséal congolais. « *Il est question d'optimiser la gestion des collections, de renforcer la transparence et*

Les officiels posant à l'ouverture des travaux Adiac d'instaurer une culture de traçabilité de nos institutions muséales », a expliqué le directeur de cabinet de la ministre en charge de l'Industrie culturelle, Lis Pascal Moussodji.

Page 13

AFFAIRES SOCIALES

Un festival sur les droits de l'enfant



Les participants à la première journée du festival cités des acteurs de la protection de l'enfance.

Page 6

Editorial
Dans l'unité...

Page 2

ÉDITORIAL

Dans l'unité...

... la cohésion et la discipline. Ces trois principes incarneront la ligne directrice du prochain congrès ordinaire du Parti congolais du travail (PCT).

Convoqué du 27 au 30 décembre, il se clôturera la veille de la symbolique date d'un double anniversaire qu'attend de célébrer avec une fière légitime la formation politique cinquantenaire : sa création en 1969, le 31 décembre, et la naissance en 1938 de son fondateur, Marien Ngouabi.

Revenons aux principes énumérés au tout début de ce texte. En invoquant l'unité, la cohésion et la discipline, le plus vieux Parti de l'arène congolaise bonifié par une longue présence aux affaires mesure combien il est primordial de resserrer les rangs étant donné les défis que toute organisation de cette envergure affronte à l'heure des arbitrages inhérents au renouvellement de ses ressources humaines.

Le PCT doit aussi garder en mémoire la lourde responsabilité qui est la sienne dès lors que les principales institutions de la République sont entre ses mains et que les Congolais, quel que soit le positionnement de chacun, attendent que chacune donne le meilleur d'elle-même et que ses managers brillent par l'exemple. Nul ne dit qu'ils ne remplissent pas leurs missions régaliennes comme il se doit.

Non. Il est essentiel que tous, à quelque poste qu'ils se trouvent, se rendent à l'évidence que chaque jour qui passe marque une étape pour accomplir la promesse faite à leurs compatriotes ; un principe rédigé en gros caractère au préambule des documents fondamentaux de leur instrument de lutte politique et dont ils devront répondre : «Tout pour le peuple ! Rien que pour le peuple !».

Les Dépêches de Brazz aville

OPÉRATION DE TRAQUE DES BÉBÉS NOIRS

Le MJP met en garde contre toute récupération politique

Lors d'une conférence de presse qu'il a donnée récemment à Brazzaville, le président du Mouvement des jeunes présidentiels (MJP), Donald Mobobola, a confirmé le soutien de sa formation politique à l'opération spéciale de la traque des délinquants, menée par les éléments de la direction générale de sécurité présidentielle (DGSP). Il a, par ailleurs, attiré l'attention des acteurs politiques à ne pas politiser l'affaire.

Devant la presse, Donald Mobobola a salué la traque des bébés noirs, lancée depuis quelques semaines sur président de la République, pour rétablir la quiétude. Il a ainsi réitéré le soutien inconditionnel du MJP à cette opération spéciale solidairement appréciée par la population. Cette formation politique de la majorité présidentielle estime que la DGSP fait un travail remarquable dont les fruits sont déjà visibles, en dépit de quelques fausses notes signalées.

« *La DGSP fait un travail très appréciable sur le terrain en traquant tous les gangs qui ont commis beaucoup de tort aux paisibles populations. Cette opération doit se poursuivre jusqu'à l'éradication définitive du phénomène Bébé noirs, tel que souhaiter par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, afin de restaurer l'autorité de l'Etat* », a souligné Donald Mobobola.

Par ailleurs, le président coordinateur national du MJP a mis en garde les acteurs politiques, notamment les opposants, contre toute récupération politique de l'affaire. Car il ne s'agit pas, a-t-il précisé, d'un problème politique, mais d'un phénomène transversal dangereux



Donald Mobobola, président du MJP lors de la conférence de presseAdiac

qui touche et qui menace toutes les sensibilités nationales, y compris les opposants. Pour ce faire, Donald Mobobola A exprimé, une fois de plus, la profonde gratitude au chef de l'Etat, garant de la sécurité et de la paix, pour avoir initié cette riposte musclée à l'encontre de ces bandits de grand chemin. Il a aussi témoigné la sympathie de son parti à l'endroit du général Serges Oboa, qui exécute l'opération.

Firmin Oyé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC) Site Internet : www.brazzaville-adiac.com DIRECTION Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse Conseillère de direction : Raïssa Angombo RÉDACTIONS Direction des rédactions : Émile Gankama Assistante : Leslie Kanga Photothèque : Sandra Ignamout RÉDACTION DE BRAZZAVILLE Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina, Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya Grand reporter : Nestor N'Gampoula Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO : Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)	RÉDACTION DE POINTE-NOIRE Chef d'agence : Victor Dosseh Rédacteur en chef : Faustin Akono Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34 RÉDACTION DE KINSHASA Direction de l'Agence : Ange Pongault Chef d'agence : Nana Londole Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali Coordonnateur : Alain Diasso Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200 SECRETARIAT DE REDACTION Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo Chef de service : Clotilde Ibara Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi PAO – MAQUETTE Chef de service PAO : Eudes Banzouzi Chef de service : Cyriaque Brice Zoba Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff INTERNATIONAL Direction : Bénédicte de Capèle	Adjoint à la direction : Christian Balende Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole ADMINISTRATION - FINANCES Direction : Kiobi Abira Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo Chef de service Audit : Arcade Bikondi, , Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Mbossa Viny PUBLICITÉ ET DIFFUSION Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo Chef de service diffusion : Guylin Ngossima Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL Direction : Guillaume Pigasse Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat LOGISTIQUE ET SECURITE Direction : Gérard Ebami Sala Adjoint à la direction : Elvy Bombete Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS Direction : Emmanuel Mbengué Assistante : Dina Dorcas Tsoumou	Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbenguét Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara. LIBRAIRIE LES MANGUIERS Responsable : Émilie Moundako Éyala Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO Responsable : Maurin Jonathan Mobassi Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE Direction : Emmanuel Mbengué ADIAC Agence d'Information d'Afrique centrale www.lesdepechesdebrazzaville.com Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64 Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr Président : Jean-Paul Pigasse Directrice générale : Bénédicte de Capèle Secrétaire général : Ange Pongault *Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com
--	--	--	--

SIXIÈME CONGRÈS DU PCT

La Chine souhaite plein succès aux travaux

L'ambassadrice de la République populaire de Chine en République du Congo, An Qing, qui a échangé le 14 novembre à Brazzaville avec le secrétaire général du Parti congolais du travail (PCT), Pierre Moussa, a réaffirmé le soutien du Parti communiste chinois (PCC), tout en souhaitant plein succès aux travaux du sixième congrès ordinaire du PCT prévu du 27 au 30 décembre prochain.

« Le sixième congrès ordinaire du PCT aura lieu le mois prochain. A cette occasion, j'exprime mes salutations et mes meilleurs vœux de plein succès aux travaux de ce congrès. J'exprime également mes meilleurs vœux pour la prospérité et la paix en République du Congo », a déclaré An Qing.

Les échanges entre le secrétaire général du PCT et la diplomate chinoise en poste à Brazzaville depuis le 29 juin 2025, ont porté sur la longue histoire qui existe entre le PCC et le PCT.

« Nous avons également échangé des idées, des



An Qing reçue par Pierre Moussa au siège du PCTDR

points de vue pour approfondir encore les relations bilatérales entre les deux partis. Le PCC

et le PCT sont deux partis au pouvoir en Chine et au Congo, donc les relations entre les

deux partis politiques sont importantes, tout comme les relations bilatérales entre les deux

pays », a-t-elle rappelé. Elle a, par ailleurs, signifié que les relations bilatérales entre les deux pays ont été renforcées en septembre dernier lors de la récente visite en Chine du président congolais, Denis Sassou N'Guesso. A cet effet, le chef de l'Etat congolais et son homologue chinois Xi Jinping ont décidé de bâtir une communauté d'avenir partagée de haut niveau.

« Je crois que c'est nécessaire pour les deux formations politiques d'échanger des expériences pour une bonne gouvernance », a conclu An Qing.

Parfait Wilfried Douniama

LE FIN MOT DU JOUR

Angola : an 50

11.11.75. Comme les précédents, le siècle dernier fut de haute lutte pour les peuples africains. À travers le recouvrement des libertés et l'avènement des indépendances, globalement dans les années 1960, ils s'émancipèrent du joug colonial et prirent leur destin en main. Sur ce chemin escarpé, les expériences ont varié d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre.

On peut le dire de beaucoup de nations, et pour un certain nombre de raisons spécifiques, de l'Angola dont l'accession à la souveraineté, le 11 novembre 1975, a marqué les esprits. Comparée à d'autres territoires du continent, l'ancienne colonie portugaise des berges de l'Océan Atlantique a focalisé l'attention du monde comme une des vitrines tragiques de la rivalité Est-Ouest en Afrique.

Sur le terrain, le régime de Pretoria en Afrique du Sud, nourri

par un apartheid des plus pathétiques, n'entendait pas perdre son influence en Afrique australe. Il était alors soutenu par l'Occident et ses alliés locaux éduqués à contenir et éradiquer l'expansion communiste. Il devait néanmoins faire face à l'ensemble des mouvements de résistance dopés par une rhétorique anti-impérialiste habillée aux couleurs de l'« internationalisme prolétarien ».

Passe cet aperçu général, Brazzaville et Luanda, pour ne pas dire en référence à l'époque des faits, « La République populaire du Congo, et la République populaire d'Angola » ont développé une relation tout à fait exceptionnelle incrustée dans le feu de l'action et dans le sacrifice des combattants pour l'indépendance.

Brazzaville est de ces capitales africaines qui, contre vents et marées, a publiquement pris fait et cause pour la lutte de li-

bération engagée par les mouvements révolutionnaires du pays d'Antonio Agostino Neto. D'où l'attention particulière des plus hautes autorités angolaises à l'égard de leurs homologues congolaises le jour des cinquante ans de l'indépendance nationale, mardi 11 novembre 2025.

À Luanda où se sont déroulées les festivités de ce grand jour, des symboles ont parlé : le Président Joao Gonçalves Lourenço a distingué de la plus haute décoration « la Classe d'honneur » le Président Denis Sassou N'Guesso pour saluer les efforts du chef de l'Etat congolais ayant abouti entre autres, à la signature, le 13 décembre 1988, du Protocole de Brazzaville qui mit un terme à la présence des forces étrangères dans le pays, ouvrit la voie à l'indépendance de la Namibie (21 mars 1990), et plus tard, le 11 février 1990, à la libération de

Nelson Mandela.

L'histoire commence-t-elle et s'arrête-t-elle en si bon chemin ? Cela n'est écrit nulle part. Et Luanda garde sa mémoire vive puisque la veille de la fête anniversaire, parmi les élans de gratitude officielle, la place qu'occupe le Président Marien Ngouabi dans l'histoire moderne de l'Angola a été honorée. Une médaille prestigieuse qui lui est dédiée a été réceptionnée par son fils, Dominique Ngouabi Os-seré, des mains du chef de l'Etat angolais, Joao Lourenço.

Le 11 novembre 2025, pays aux multiples frontières, l'Angola a entrepris une nouvelle marche vers les cinq prochaines décennies, vers un futur que ses enfants souhaitent radieux tant ils restent jaloux de leur indépendance acquise dans la souffrance et le dévouement. Un challenge qui force l'admiration !

Gankama N'Siah

TRANSPORT AÉRIEN AFRICAIN

Les exploitants d'aéronefs congolais invités à observer les normes

Dans une déclaration faite, le 13 novembre à Brazzaville, à la faveur de la 26^e Journée de la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique, la ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, a exhorté les exploitants d'aéronefs de droit congolais à s'approprier la politique de rayonnement du transport aérien national et à jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain (Mutaa), pour faire du Congo un acteur majeur du ciel africain.

Placée sur le thème : « Développement des lignes aériennes intra-africaines – Tirer parti des bénéfices du Mutaa », cette célébration a rappelé que la décision de Yamoussoukro, adoptée en 2000 et concrétisée en 2018 par le marché unique du transport aérien en Afrique, constitue un levier essentiel pour dynamiser les échanges, renforcer la connectivité et soutenir la croissance économique du continent.

Le Mutaa a enregistré une hausse de la pénétration des lignes de 5^e liberté intra-africaines, passée de 15 % en 2019 à 23 % en 2024. La ministre en charge des Transports a rappelé les progrès enregistrés depuis 2018, particulièrement la création de 108 nouvelles lignes intra-africaines, dont 19 de 5^e liberté, avec un objectif de 30% de pénétration d'ici 2027.

« Ces résultats soulignent l'importance de poursuivre les investissements dans le développement des lignes



La ministre Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas/Adiac

aériennes, véritable moteur de la libéralisation », a déclaré Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, soulignant le rôle accru du transport aérien dans la promotion du commerce, du tourisme et de l'investissement intra-africains.

La ministre des Transports, de

l'Aviation civile et de la Marine marchande a mis un accent sur le projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) qui favorise la concurrence, la baisse des tarifs, l'amélioration de la qualité des services et le renforcement de la connectivité du continent. Elle a réitéré la volonté du pré-

sident de la République, Denis Sassou N'Guesso, à œuvrer pour la modernisation des infrastructures aéroportuaires et la consolidation de la desserte aérienne du Congo. Signalons que sous le Mutaa les compagnies africaines éligibles pourront desservir les liaisons sur la base de leurs

propres considérations économiques et sans aucune entrave. Dans l'immédiat, les pays membres sont appelés à amender leurs accords bilatéraux actuels des services aériens avec les autres pays africains en vue de les aligner aux principes clés comprenant la libéralisation des droits de transport, la capacité, la fréquence et politique tarifaire. À terme, le marché intra-africain de l'aviation dispensera des accords bilatéraux du service aérien et fonctionnera sur un seul ensemble de règles. Par ailleurs, les pays signataires du Mutaa incluent le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cap-Vert, le Tchad, la République centrafricaine, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Libéria, le Mali, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Togo et le Zimbabwe.

Fortuné Ibara

MADINGOU

Un présumé trafiquant d'un bébé chimpanzé devant les tribunaux

Le Tribunal d'instance de Madingou, dans le département de la Bouenza, va statuer et rendre son verdict, le 20 novembre prochain, sur l'affaire d'un présumé délinquant faunique qui détenait de manière illégale un bébé chimpanzé, une espèce animale protégée par la loi congolaise.

Le présumé trafiquant, âgé de plus de quarante ans, avait été pris sur le fait par les services de gendarmerie de la Bouenza en poste à Madingou et à Nkayi, en collaboration avec les agents de la direction départementale de l'économie forestière, bénéficiant de l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Au cours d'une audience le 6 novembre, l'homme de nationalité congolaise a reconnu les faits qui lui étaient reprochés à savoir : détention, circulation et tentative de commercialisation d'un bébé chimpanzé vivant. Il risque une peine allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme avec des amendes allant jusqu'à cinq millions de FCFA conformément à la loi. Le bébé chimpanzé quant à lui, a été confié à l'équipe de l'Institut Jane Goodall du sanctuaire de



Tchimpounga dans le département du Kouilou. L'animal y reçoit actuellement des soins appropriés avant de retrouver sa liberté dans la nature. L'animal saisi aurait été capturé par cet individu dans la forêt des villages du district de Kindamba dans le département du Pool. Soleil, privation de liberté, mauvais traitement ont fragilisé ce bébé chimpanzé âgé d'environ six mois et maintenu en captivité deux mois durant. En rappel, le chimpanzé a un langage diversifié avec plus de trente sons différents et une grande variété de mimiques et de postures. Ce qui le rapproche du niveau de subtilité retrouvé chez l'humain. Cet animal et tous les autres grands primates sont gravement menacés de disparition du fait essentiellement de l'activité humaine notamment le trafic illégal de la viande de brousse et la destruc-

tion de son habitat du fait de l'exploitation intensive du bois ou de l'agriculture. En République du Congo, le chimpanzé est une espèce animale intégralement protégée, conformément à l'arrêté n°6075/MDDEF/CAB du 9 avril 2011 qui classe les espèces animales intégralement et partiellement protégées. De même, l'article 27 de la loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées stipule : « l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction ».

F.I.

REVENDEICATIONS SOCIALES

Les ex-agents de l'ONPT annoncent un grand sit-in à la primature

Très remonté à cause du non règlement de leurs revendications sociales par le gouvernement, le collectif des anciens travailleurs de l'Office national des postes et télécommunications (ONPT) a tenu, le 13 novembre à Brazzaville, son assemblée générale extraordinaire. A cet effet, il a annoncé la tenue, le 19 novembre prochain devant la Primature, d'un sit-in silencieux si ses réclamations ne sont pas prises en compte.

La rencontre a permis au collectif des travailleurs de l'ex-Onpt de refaire le point sur leur dossier qui traîne depuis des années sur la table du gouvernement sans suite et pour lequel le dialogue est rompu.

Très remontés, les anciens agents de l'ONPT veulent obtenir du gouvernement, au plus vite, une solution idoine à leurs revendications, ou du moins le rétablissement d'un dialogue permanent. Ils ont ainsi sollicité l'intervention personnelle du président de la République, Denis Sassou

N'Guesso pour qu'une solution soit trouvée.

« Vu le jugement n°79 du 15 juin 2017 du Tribunal de travail de Brazzaville condamnant l'Etat congolais au paiement de la somme de 15.725.154.431 Fcfa indument prélevés sur les droits sociaux par la commission mixte en

charge des entreprises d'Etat liquidées. Nous interpellons le président de la République en tant que premier magistrat, de père de la nation, qui a fait de la lutte contre la pauvreté son cheval de bataille, de s'investir personnellement afin d'instruire le gouvernement pour le règlement poli-

tique de ce dossier », relève la déclaration publiée à cet effet.

Si une solution n'est pas trouvée dans les délais impartis, les ex-travailleurs de l'ONPT organiseront, dans quelques jours, un mouvement pacifique devant le siège de la primature, dans le but de faire pression sur le gou-

vernement.

« Le collectif des ex-agents de l'ONPT informe le Premier ministre, chef du gouvernement, en tant que chef de l'exécutif, que si aucune solution n'est trouvée à compter du 12 novembre 2025, que le 19 novembre à 8 heures précises, habillés en rouge, signe de colère de la non-exécution de cet arrêt de la Cour d'appel de Brazzaville, organiserons un sit-in silencieux devant la Primature jusqu'à l'aboutissement de notre légitime revendication », conclut la déclaration.

Firmin Oyé

« Le collectif des ex-agents de l'ONPT informe le Premier ministre, chef du gouvernement, en tant que chef de l'exécutif, que si aucune solution n'est trouvée à compter du 12 novembre 2025, que le 19 novembre à 8 heures précises, habillés en rouge, signe de colère de la non-exécution de cet arrêt de la Cour d'appel de Brazzaville, organiserons un sit-in silencieux devant la Primature jusqu'à l'aboutissement de notre légitime revendication »

STATISTIQUES

Le cadre national d'assurance-qualité en élaboration

Les travaux d'élaboration du cadre national d'assurance-qualité du système statistique congolais ont été lancés, le 13 novembre à Brazzaville, par le ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration régionale, Ludovic Ngatsé. Ce document vise la production des données statistiques fiables et crédibles, capables de contribuer au développement du pays.

L'atelier, qui se tient du 13 au 17 novembre avec l'appui du groupe de la Banque mondiale, réunit les experts et producteurs congolais des données statistiques. Il est animé par deux experts de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

Pendant cinq jours, les statisticiens congolais seront formés sur la démarche qualité en matière de statistiques, notions qui leur permettront d'élaborer un cadre d'assurance-qualité propre et adapté au Congo.

L'objectif étant de permettre au pays de produire des données statistiques fiables et crédibles, essentielles pour soutenir la transformation structurelle de l'économie nationale, mais aussi pour le meilleur suivi des politiques publiques.

« Le résultat final de cet atelier est l'élaboration d'un cadre national d'assurance-qualité et de le mettre en œuvre. Il me plaît de vous rappeler que la disponibilité des statistiques de qualité pour un pays constitue un instrument de crédibilisation de sa gouvernance. Le gouvernement a de fortes ambitions, et compte sur les statistiques qu'il considère comme levier essentiel permettant de gagner la confiance de



Le ministre Ludovic Ngatsé (au milieu) lors du lancement de l'atelier/Adiac

« Le résultat final de cet atelier est l'élaboration d'un cadre national d'assurance-qualité et de le mettre en œuvre. Il me plaît de vous rappeler que la disponibilité des statistiques de qualité pour un pays constitue un instrument de crédibilisation de sa gouvernance. Le gouvernement a de fortes ambitions, et compte sur les statistiques qu'il considère comme levier essentiel permettant de gagner la confiance de plus du maximum de partenaires au développement »,

plus du maximum de partenaires au développement », a indiqué le ministre Ludovic Ngatsé.

Les données statistiques fiables permettent par ailleurs d'instaurer un climat de confiance et de transparence propice au renforcement des investissements, mais aussi à la croissance inclusive produite par des investissements privés.

La Banque mondiale a réaffirmé son engagement d'accompagner le Congo dans la consolidation de son système statistique.

F.O.

AFFAIRES SOCIALES

Le Reiper lance un festival sur les droits de l'enfant

Le Réseau des intervenants sur le phénomène des enfants en rupture (Reiper) a lancé, dans la capitale, un festival sur les droits de l'enfant ponctué d'une table ronde, des journées de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir et faire respecter les droits des enfants en situation de rue.

Prélude à la journée mondiale de l'enfance qui sera célébrée le 20 novembre, le Reiper a lancé les journées de de plaidoyer et de sensibilisation en faveur des enfants en situation de rue dans le cadre du projet « Arcade ». La table ronde qui a ponctué la première journée du festival s'est tenue sur le thème : « Protection des enfants en situation de rue contre les violences ». Elle a réuni diverses sensibilités autour de la problématique : ministère en charge des Affaires sociales, société civile, gendarmerie, police...

En ouvrant les travaux dudit festival, le directeur général des Affaires sociales, Christian Mabiala, a souligné la nécessité de mettre un accent sur la prévention pour mieux protéger les enfants. Il a, par ailleurs, appelé les structures qui les hébergent à exercer dans la légalité en faisant en sorte que les enfants n'y demeurent indéfiniment.

Les officiers de la Force publique qui ont pris part aux échanges ont exposé sur la place de la police dans la prévention des violences faites aux enfants en situation de rue ; le rôle de la gendarmerie et perspectives.



Les enfants faisant la restitution d'une rencontre internationale à laquelle ils ont pris part

La série de questions-réponses a permis aux exposants d'éclairer la lanterne des participants sur les problématiques débattues tout en formulant des propositions en vue de faire respecter les droits des enfants en les protégeant de toute forme de violence.

« Nous sommes satisfaits de voir tous ces acteurs engagés pour la cause de protection de l'enfant », a déclaré Joseph Likibi, coordonnateur du Reiper en lançant un appel à la solidarité avec les pouvoirs publics pour cette cause.

Il convient de souligner que le Reiper organise ce festival de l'enfant avec la Fondation Apprenti d'Auteuil, appuyé par l'Agence française de développement. Le Reiper regroupe 22 structures congolaises et internationales œuvrant pour la défense et la pro-

motion des droits de l'enfant. Ses actions portent sur la formation continue des travailleurs sociaux, la mise en réseau et la solidarité entre acteurs, le plaidoyer et la sensibilisation, la capitalisation des pratiques et des outils éducatifs.

Rominique Makaya

CIMETIÈRE DE LA TSIÉMÉ

Le gouvernement veut arrêter le désordre

L'information a été donnée par le ministre de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, lors de son passage au cimetière de la Tsiémé à l'occasion du dépôt de gerbe de fleurs.

Le ministre de l'Enseignement technique et professionnel a été délégué par le gouvernement pour honorer les morts du cimetière de la Tsiémé et faire revivre le souvenir et la mémoire des disparus au nom de la République. Une manière de rappeler à ceux qui nous ont quittés que la nation ne les a pas oubliés.

« Nous pensons à ceux qui sont partis avant nous. Nous allons ici les honorer tels qu'ils étaient avec nous. Je crois que là où ils sont, ils nous regardent d'un bon œil. La République toujours reconnaissante nous a amenés à porter ce geste à la mémoire de ceux qui sont partis », a-t-il signifié.

Par la même occasion, le ministre Ghislain Thierry Maguessa Ebomé a mis l'ac-



Le ministre Ghislain Thierry Maguessa Ebomé s'indignant de la profanation des tombes par des riverains/Adiac

cent sur le comportement néfaste de certains riverains du cimetière de la Tsiémé, notamment sur la profanation des tombes. « Depuis des années nous parlons de ça. Vous voyez qu'à côté de la stèle il y a des maisons, c'est regrettable. Je pense que le gouvernement et la

commune de Brazzaville sont en train de chercher des voies et moyens pour arrêter le désordre qui se fait au cimetière de la Tsiémé. Ici sont inhumés nos parents et nous ne pouvons pas de tout temps profaner leurs tombes », a martelé le ministre.

Bruno Zéphirin Okokana

CYBERCRIMINALITÉ

Des pertes estimées à 10 % du PIB africain

La cybercriminalité devient une menace économique et sécuritaire majeure pour l'Afrique, représentant d'ores et déjà 10 % du PIB du continent. La deuxième édition du XDPO 2025, tenu le 11 novembre à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a appelé au renforcement de la protection des données et du rôle des délégués dans la lutte contre cette crise grandissante.

Face à une montée en flèche des cyberattaques, l'Afrique se trouve confrontée à une menace économique alarmante. Selon un rapport d'Interpol estimant l'augmentation des fraudes en ligne, certaines nations ont enregistré une hausse spectaculaire de 3.000 % des signalements d'escroqueries. Avec des pertes financières atteignant 10 % du PIB africain, il devient urgent de renforcer les mesures de cybersécurité pour protéger les données personnelles.

C'est dans ce contexte préoccupant que le XDPO aborde plus particulièrement les défis liés aux violations, fuites, vols ou pertes de données. D'après le directeur général d'Agilly et spécialiste des services Cloud, Gérard Konan, ce type d'incident qui porte sur les données personnelles peut avoir des conséquences néfastes pour les individus concernés, allant de la stigmatisation à la perte d'emploi, voire à des situations tragiques. La cybercriminalité représente aujourd'hui plus de 30 % des infractions signalées en Afrique de l'Ouest et de l'Est, rend d'autant plus cruciale la nécessité de former des professionnels en la matière.

Les participants au XDPO 2025 ont insisté sur l'urgence d'outiller les délégués à la protection des données en leur offrant des perspectives innovantes et les stratégies de protection au sein des entreprises et institutions.

Des efforts significatifs ont été déployés pour lutter contre la cybercriminalité. En août 2025, Interpol a annoncé l'arrestation de 1 209 personnes et la saisie de près de 100 millions de dollars dans une opération ciblant des réseaux de cybercriminalité. Cet épisode souligne le besoin impérieux d'accentuer la vigilance et de promouvoir une culture numérique responsable sur le continent africain.

Fiacre Kombo

COP 30 :

A Belém, Denis Sassou N’Guesso réitère son plaidoyer sur la justice climatique

Le chef de l’Etat congolais, Denis Sassou N’Guesso a, le 6 novembre dernier, lors de sa prise de parole à l’ouverture de la COP30, exhorté les dirigeants des pays nantis à accompagner les pays les plus vulnérables, victimes des affres du dérèglement climatique en compensation des sacrifices consentis pour une justice climatique mondiale.

A Belém, ville de l’Etat de Para située sur la rive droite du fleuve Amazonie, en plein cœur du plus grand bassin forestier du monde où se réunissent, deux semaines durant, des dirigeant de 191 pays et plusieurs responsables des organismes internationaux, le président congolais a estimé, comme nombre de pays en développement qui abritent les trois plus grands bassins forestiers du monde, qu’il était temps de réparer l’injustice. « *Aujourd’hui, plus que jamais, la responsabilité dans l’équité au service de la survie de l’humanité nous interpelle tous, sous l’emprise des incertitudes inhérents aux retards des réponses à apporter pour réduire le réchauffement climatique et tenir les pro-*

messes de financement toujours attendues par les pays vulnérables », a martelé Denis Sassou N’Guesso du haut de la tribune de la Cop30, ajoutant « *qu’il est donc temps d’établir cette justice climatique comme le pense la majorité des dirigeants du monde* » Tributaires des économies fragiles, ces pays mènent, au détriment de la prospérité de leurs peuples respectifs, multiples actions de préservation, d’atténuation, d’adaptation, de prévention et de protection, alors que leurs peuples en difficulté ne bénéficient d’aucune compensation financière. Prêchant par l’exemple, en sa qualité d’ambassadeur mondial du climat, le dirigeant congolais a rappelé une série d’actions menées par son pays

depuis plus de quarante ans dans la lutte contre le dérèglement climatique. Il s’agit, a-t-il fait savoir, de l’existence de quatre millions d’hectares d’aires protégées représentant 13, 5% du territoire national, l’aménagement des concessions forestières exploitables attribuées aux projets de développement, la certification aux normes internationales de plus de trois millions d’hectares desdites concessions, la protection de vastes étendues de tourbières, l’instauration d’une journée de l’arbre depuis 1986. A ces initiatives se greffent l’existence d’un programme national d’afforestation et de reboisement, la mise sur pied d’un fonds dédié à la protection des forêts dénommé

Fonds Bleu pour la bassin du Congo, la mise en place d’un instrument avant-gardiste sous-régional appelé Commission Climat du Bassin du Congo, la tenue dans son pays de plusieurs sommets des chefs d’Etat sur le climat et les forêts, ainsi que la proposition d’une résolution des Nations unies instituant la décennie mondiale pour le boisement et le reboisement, dans le cadre de la gestion durable des forêts. Par devoir de mémoire, Denis Sassou N’Guesso a rappelé les nobles ambitions arrêtées et d’importants engagements, non tenus pris par l’humanité au cours des différentes COP partant du sommet de la terre à Rio en 1992 à cette Cop30 de Belém en 2025, en passant par

les réunions les plus emblématiques dont Rio+20 et celle de Paris en 2015 ayant débouché sur un accord considéré comme la nouvelle boussole fixant la limite mondiale des émissions de gaz à effet de serf à 1,5°. Pour espérer sauver l’humanité, le chef de l’Etat congolais propose la mise en œuvre d’une synergie mondiale de toutes les initiatives pour cette lutte contre le dérèglement climatique. Il a par ailleurs déploré le manque de réalisme qui se traduit par un fossé béant entre les ambitions proclamées et l’insuffisance des efforts réalisés qui conduisent à constater « *la quasi-impuissance du monde entier face au dérèglement climatique* ». **Arcène Niamba**

LA FRANCE PRIVATISE SA PUISSANCE

L’Afrique, premier terrain d’essai

Entre retrait militaire et redéfinition de son influence, Paris ouvre un nouveau chapitre de sa présence sécuritaire en Afrique. Le recours encadré aux sociétés militaires privées (SMP) pourrait rebattre les cartes du jeu géopolitique et géoéconomique sur le continent, notamment en Afrique centrale et au Cameroun.

Un décret publié le 1er novembre 2025 autorise désormais l’armée française à s’appuyer sur des opérateurs privés pour ses missions de formation, de soutien logistique et de maintenance auprès de ses alliés. Officiellement, ces sociétés n’auront pas vocation à combattre, mais leur montée en puissance traduit une évolution profonde : la privatisation partielle de la coopération militaire française. Selon le ministère des Armées, cette réforme vise à « maintenir l’influence française dans un contexte géopolitique mouvant ». Concrètement, des entreprises comme Défense Conseil International (DCI), SeaOwl, ou THEMIS pourront devenir des « opérateurs de référence » pour dix ans, opérant en Afrique, au Moyen-Orient ou dans l’espace indo-pacifique.

Un repositionnement stratégique après le recul du modèle militaire français

Ce virage intervient alors que la France a replié ses troupes du Sahel (Mali, Niger, Burkina Faso) et perdu une part majeure de son influence militaire sur le continent. Pour beaucoup d’observateurs, Paris cherche à externaliser sa présence sous des formes plus souples et moins visibles, en évitant le

coût politique des bases et des opérations extérieures. Mais ce recours aux SMP pose une question fondamentale : où s’arrête la coopération, où commence la délégation du monopole de la violence légitime ? À l’heure où des acteurs comme le groupe Wagner ont démontré la puissance des mercenariats géopolitiques, la France tente de bâtir un modèle plus « civilisé » de la guerre par procuration.

L’Afrique centrale et le Cameroun au cœur des enjeux

L’Afrique centrale, pivot de la sécurité du Golfe de Guinée, pourrait devenir un terrain privilégié pour cette stratégie. Le Cameroun, partenaire militaire historique de la France, joue un rôle clé dans la lutte contre Boko Haram et la piraterie maritime. En théorie, les sociétés militaires privées françaises pourraient y renforcer la formation, la cybersécurité et le renseignement opérationnel, soutenant les forces locales dans un contexte de fragilité régionale. Mais ce déploiement risque aussi de raviver les débats sur la souveraineté et la dépendance sécuritaire, à l’heure où Yaoundé cherche à diversifier ses partenariats, notamment avec la Chine, la Russie et la Turquie.

Vers une reconfiguration géo-économique et sécuritaire du continent

Le recours aux SMP s’inscrit également dans une logique de compétitivité économique. Ces sociétés accompagnent souvent les contrats d’armement, les projets énergétiques et les intérêts stratégiques français dans les ports, les aéroports et les corridors logistiques africains. Derrière cette privatisation du soutien militaire se cache une bataille d’influence entre Paris, Moscou, Ankara et Pékin, chacun cherchant à sécuriser ses zones d’influence et ses débouchés économiques.

Entre pragmatisme et perte de repères

La France semble vouloir inventer une présence militaire sans armée, une influence sans occupation. Pour les États africains, cette évolution représente à la fois une opportunité de professionnalisation et un risque de dépendance structurelle. Comme le résume un diplomate africain : « L’Afrique n’a plus besoin de soldats étrangers, mais d’alliés capables de renforcer ses capacités souveraines ». Un avertissement à méditer, alors que se dessine une nouvelle ère : celle d’une guerre déléguée, codifiée, mais profondément politique.

Noël Ndong

TECHNOLOGIE

Le Tchad élu au Conseil africain de l’intelligence artificielle

En marge du Sommet Transform Africa 2025, tenu du 12 au 14 novembre à Conakry (Guinée), le Tchad a été officiellement élu membre du Conseil africain de l’intelligence artificielle (IA).

La nouvelle a été annoncée en présence du ministre des télécommunications, des Postes et de la Digitalisation de l’Administration, le Dr Boukar Michel, rqui eprésentait le le Président Mahamat Idriss Déby Itno. « Je suis heureux de vous annoncer que notre pays, le Tchad, est désormais membre du Conseil africain de l’intelligence artificielle », a-t-il déclaré.

Cette désignation a été rendue publique lors de la réunion du Conseil d’administration de Smart Africa, tenue en marge du Sommet. L’événement organisé par Smart Africa, en partenariat avec le Gouvernement guinéen, a réuni les acteurs majeurs du numérique du continent autour du thème : « LIA pour l’Afrique : Innover localement, impacter globalement ». Pour le Ministre Boukar Michel, cette élection témoigne de la volonté du Tchad de s’inscrire résolument dans la dynamique continentale de transformation digitale : « *Nous vivons un moment unique : celui où l’Afrique n’est plus un spectateur de la révolution numérique, mais un acteur déterminé à écrire sa propre équation du progrès* », a-t-il souligné.

Le ministre a également insisté sur la dimension « inclusive et durable » de cette technologie : « *L’intelligence artificielle n’est pas une menace pour nos sociétés ; elle est une promesse, celle d’un développement plus juste, inclusif et durable.* »

La participation du Tchad à ce Conseil ouvre la voie à de nouvelles opportunités de coopération, de transfert de compétences et d’innovation dans le domaine de l’intelligence artificielle, renforçant ainsi sa place parmi les nations africaines prêtes à relever les défis de la transformation numérique.

A travers cette élection, le Tchad vient de franchir une étape majeure dans son engagement pour le développement numérique en Afrique.

Yvette Reine Boro Nzaba

TV5
MO N D E

ON N'EN A JAMAIS FAIT LE TOUR



CONTENU LOCAL

Succès de la mobilisation des acteurs pétroliers africains à Brazzaville

La 4^e édition de la Conférence & exposition sur le contenu local dans l'industrie pétrolière et gazière en Afrique (Cecla2025) a baissé le rideau, le 7 novembre, au Grand hôtel de Kintélé, dans la banlieue nord de Brazzaville. Organisées sous le haut patronage du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, ces assises ont rassemblé plus de 1 200 participants, dont des ministres, des dirigeants d'entreprises nationales et internationales, ainsi que des acteurs privés et des institutions de recherche.



L'édition 2025 du Cecla a mis en avant l'importance de la solidarité entre les pays membres de l'Organisation des pays africains producteurs de pétrole (Appo) pour relever les défis auxquels fait face l'industrie dans un contexte énergétique mondial en mutation. Elle a également mis en lumière l'appui du gouvernement congolais en faveur du renforcement de la maîtrise des secteurs pétrolier et gazier sur le continent. Les travaux ont permis d'aborder divers thèmes, allant de la gestion du contenu local aux mécanismes de financement pour soutenir la participation africaine dans l'industrie.

Ce grand rassemblement des acteurs du secteur pétrolier et gazier du continent a connu un franc succès, au regard des chiffres de participation. Il a réuni 45 stands d'exposition et 19 pays participants, pour un total de 1 276 participants. Le programme comptait 84 intervenants – conférenciers, panélistes et modérateurs –, tandis que la fréquentation moyenne s'élevait à 350 visiteurs par jour. L'édition a également bénéficié du soutien de 25 sponsors, dont un partenaire diamant, deux platine, deux or, deux argent et 18 bronze, ainsi que de six partenaires associés supplémentaires.

Au terme de quatre jours d'échanges, les participants ont adopté une série de recommandations destinées à renforcer le développement du contenu local en Afrique. Ils ont notamment proposé la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès réalisés en la matière, ainsi que la promotion de politiques et de stratégies efficaces, en particulier au sein des pays membres de l'Appo. Les délégués ont également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des entreprises africaines afin d'accroître

leur compétitivité, de faciliter leur accès au financement et à l'innovation, et d'encourager les partenariats entre acteurs locaux et internationaux. Par ailleurs, ils ont recommandé l'harmonisation des réglementations relatives au contenu local sur le continent, la promotion d'initiatives de recherche et de développement adaptées aux défis du secteur, ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et de partage des meilleures pratiques.

Faciliter les PME locales

Clôturent les travaux de la conférence, le ministre congolais des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, également président en exercice de l'APPO, a salué la forte mobilisation des participants, ainsi que la qualité de l'organisation, des thématiques abordées et des échanges. Il a souligné que cette rencontre a permis des discussions fructueuses sur des enjeux majeurs liés à l'intégration du contenu local dans l'industrie pétrolière et gazière africaine. « Les résultats significatifs de ces quatre jours de discussions ont permis de mieux appréhender les cadres réglementaires, les options de financement et les initiatives visant à renforcer la participation des acteurs locaux », a-t-il déclaré, se félicitant de l'adoption d'une déclaration des ministres de l'Appo portant sur l'élaboration de politiques efficaces pour la promotion du contenu local.

De bonnes perspectives pour la SNPC

La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) a co-organisé le Cecla 2025 aux côtés du ministère congolais des Hydrocarbures, de l'Appo et du Nigerian Content Development and Monitoring Board. Les multiples initiatives engagées par cette entreprise publique ces dernières années en faveur du

renforcement du contenu local ont fortement impressionné le public du Cecla 2025. Le Secrétaire général de la SNPC, Sébastien Brice Poaty, a rappelé la construction d'un complexe scolaire « Liberté » à Brazzaville, récemment inauguré par le chef de l'Etat, qui illustre l'engagement de la compagnie pétrolière envers la responsabilité sociétale d'entreprise.

Selon Sébastien Brice Poaty, d'autres programmes de formation sont également mis en œuvre au sein du groupe, notamment un bilan de compétences destiné au personnel. Par ailleurs, de jeunes bacheliers ont été envoyés à l'étranger, notamment en Algérie, pour suivre des formations spécialisées en partenariat avec la compagnie publique algérienne SONATRACH. La SNPC accorde également une place importante aux entrepreneurs locaux, conformément aux orientations du directeur général, en les accompagnant dans la résolution des défis auxquels ils sont confrontés. « La SNPC, détentrice de tous les permis pétroliers, a un rôle clé à jouer dans l'accompagnement des administrations des hydrocarbures pour atteindre les objectifs de contenu local, notamment en s'assurant que 25 % des budgets des projets pétroliers bénéficient à des sociétés nationales », a assuré Sébastien Brice Poaty.

La valorisation des compétences nationales demeure une priorité de la SNPC, qui compte nouer des partenariats avec des entreprises étrangères pour renforcer le savoir-faire local. Dans cette perspective, la SNPC souhaite la création d'un registre des entreprises privées nationales, en collaboration avec le ministère des Petites et moyennes entreprises, pour mieux identifier et soutenir ces acteurs.



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS NATIONAL
AMI n° 20/MASSAH/PSIPJ-UGP/2025

RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES DE FORMATION
DANS LES VILLES DE BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE ET OUESSO
DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE 6.1 DU PROJET PSIPJ

République du Congo
Projet de Protection Sociale, d'Inclusion Productive Des Jeunes (PSIPJ)
Numéro du Crédit : IDA N° 71140
Intitulé de la Mission : Recrutement des prestataires de formation dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouessou, dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 6.1 du Projet PSIPJ.

1.La République du Congo a bénéficié d'un prêt IDA/Banque Mondiale pour financer le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) et a l'intention d'affecter une partie du montant de ce financement au paiement des services de consultant.

2.Les services de consultant (« les Services ») comprennent : le recrutement des formateurs qui seront formés par le Cabinet d'Ingénierie de Formation (CIF) ; la désignation d'un superviseur à l'interne qui se chargera du suivi de la mise en œuvre des formations ; la proposition d'un calendrier de mise en œuvre de la mission en adéquation avec la planification globale du projet PSIPJ ; la mise en place de la logistique nécessaire pour le bon déroulement des sessions de formation ; la formation des jeunes en micro-entrepreneuriat, compétences de vie et gestion des risques climatiques et les domaines techniques ; la réalisation d'une évaluation des participants à la fin de chaque session de formation.

Tableau : Données générales sur la formation des jeunes de la sous-composante 6.1

Zones de couverture	Données de base	Nombre de classes pédagogiques de 25 jeunes pour toute la période	Nombre de prestataires de formation (PF)	Nombre de formateurs	Nombre de missions / lots
BRAZZAVILLE	20 800	832	6	84	06
POINTE NOIRE	14 000	560	5	55	05
DOLISIE	2 000	80	1	8	01
OUESSO	3 200	128	1	13	01
TOTAL	40 000	1 600	13	160	13

La durée de la mission est de sept (07) mois par prestataire à compter de la date de signature de l'Ordre de service.

3.L'Unité de Gestion du Projet PSIPJ invite dès à présent les structures (cabinet/ONG) admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Être une structure légalement reconnue et en situation régulière ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (05) ans dans les domaines de la formation ;
- Avoir réaliser au moins deux missions similaires (formation des jeunes) ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte local justifiée par au moins une mission réalisée sur le territoire national.

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte.

NB : Un consultant ne peut soumissionner que pour trois (03) missions (lots) et doit les présenter par ordre de préférence. Cependant, il ne peut être attributaire que deux missions maximums.

4.L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : 3.16 d. « Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment : i. de la préparation des Termes de référence de la mission ; ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat ». 3.18 « Une entreprise ne peut remettre plus d'une Offre/Proposition, seule ou en association avec des partenaires dans le cadre d'une autre Offre/Proposition, sauf s'il s'agit d'une variante qu'elle aura été autorisée à déposer. La présentation de plus d'une Offre/Proposition ou la participation à un tel processus entraîne l'irrecevabilité de toutes les Offres/Propositions auxquelles l'entreprise est partie ».

5.Les soumissionnaires peuvent s'associer à d'autres structures pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

6.Les Consultants seront sélectionnés conformément à la méthode de Sélection basée sur les qualifications du Consultant telle que décrites dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09h00 à 16h00.

7.Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermé en quatre exemplaires, trois (3) copies dont (1) un original et en format numérique (dans une clé USB), au siège du projet et portés en objet la mention « Recrutement des prestataires de formation dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouessou, dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 6.1 du Projet PSIPJ », au plus tard le lundi 1er décembre 2025 à 16h00 (heure de Brazzaville). Les soumissions en ligne ne sont pas autorisées. Les candidats intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs) disponibles à l'adresse ci-dessous.

A l'attention du Coordonnateur
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Unité de Gestion.
Adresse : Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungui quartier/Diata ; Tél : 06.135.90.90, Email : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 13 Novembre 2025

Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI

ROUTE NATIONALE 1

Le Gabon séduit par le modèle congolais de concession

Une délégation du ministère gabonais des Travaux publics et de la Construction a visité la concession de la RN 1, du 3 au 10 novembre, pour s'inspirer du modèle de gestion intégré de La Congolaise des Routes (LCR), gestionnaire du corridor Pointe-Noire-Brazzaville. Ce voyage a permis à la mission gabonaise d'explorer les meilleures pratiques en matière de gestion d'infrastructures routières et de maintenir une dynamique régionale de coopération.

Au cours de cette immersion, la délégation gabonaise, conduite par le conseiller juridique, Rolf Aurelien Ndong Nze, a échangé avec la Délégation générale aux grands travaux sur le modèle de gestion intégrée de la LCR, afin d'étudier des solutions innovantes visant à préserver et à optimiser les infrastructures routières stratégiques du pays. Saluée par l'Union européenne lors des ateliers consacrés à la gouvernance des infrastructures routières

infrastructures », a expliqué Jacques Almaless, directeur général adjoint de la LCR. En effet, la délégation gabonaise était constituée des représentants des structures publiques en charge de l'entretien et de la protection du patrimoine routier. La mission a été organisée autour de deux temps forts : une visite des bureaux de LCR pour discuter des cadres juridique et organisationnel, suivie d'une immersion sur le terrain. De la visite des gares de péage à



en novembre 2024, l'approche de gestion intégrée fait désormais figure de référence en Afrique en matière de gestion durable des corridors stratégiques. « Nous avons mis en place un système qui combine le péage moderne, la maintenance préventive à travers le pesage, ainsi que l'entretien régulier et curatif des

l'inspection de chantiers de maintenance sur la RN 1, la délégation gabonaise a pu découvrir les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain par LCR. Les visiteurs ont ainsi pu appréhender directement les dispositifs juridiques et opérationnels qui garantissent une gestion efficace du cor-

ridor Brazzaville-Pointe-Noire. Ils ont noté que la maintenance est essentielle pour garantir la durabilité des infrastructures. « La maintenance, sous toutes ses formes, est un pilier fondamental pour protéger les investissements publics et pour soutenir le développement socio-économique du pays », a réaffirmé Jacques

Almaless. Selon la Banque africaine de Développement, le besoin d'investissements en infrastructures en Afrique atteint près de 100 milliards USD par an, dont environ deux tiers sont nécessaires pour la maintenance et la réhabilitation des infrastructures existantes. À travers cette visite, LCR réaf-

firme son engagement à partager son expérience et à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion d'infrastructures routières. Cette dynamique de coopération entre les pays voisins marque une étape importante vers la préservation du patrimoine routier africain et la mise en place de solutions durables pour l'avenir.

Acteur clé du secteur routier en Afrique centrale, LCR est une concession tripartite regroupant la République du Congo, la Chine et la France. Elle est responsable de la gestion et de l'entretien des Routes Nationales n°1, n°1bis et n°2, et joue un rôle central dans le développement économique et social du pays. Son modèle de gestion intégrée est reconnu internationalement pour son efficacité dans la protection à long terme des corridors de transport en Afrique.





AVIS A D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
AAON n° 008/MASSAH/UGP-PSIPJ/F/AON/2025

REPROGRAPHIE DES MODULES DE FORMATION AU PROFIT DE LA PREMIERE COHORTE DES JEUNES APPRENANTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS-COMPOSANTE 6.1 EN QUATRE (04) LOTS (BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE, OUESSO)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du Projet de Protection Sociale, d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du marché « reprographie des modules de formation au profit de la première cohorte des jeunes apprenants dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 6.1, en quatre (04) lots (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou) ».

2. Le Projet de Protection Sociale, d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), sollicite des Offres sous plis fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les prestations de « reprographie des modules de formation au profit de la première cohorte des jeunes apprenants dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 6.1, en quatre (04) lots (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouessou) ».

Tableau de répartition des lots

Lots	Nombre de modules de formation à reprographier
Lot 1 : Brazzaville	13 018
Lot 2 : Pointe-Noire	6 146
Lot 3 : Dolisie	1 110
Lot 4 : Ouessou	2 130
Total	22 404

Les soumissionnaires éligibles sont les entreprises ou les groupements d'entreprises disposant d'une expérience dans le domaine de la reprographie de documents.

En cas de groupement, les entreprises devraient fournir l'accord de groupement identifiant le mandataire du groupement qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises.

3. La procédure de passation de marchés sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le « Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), est ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale, d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) et prendre connais-

sance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélé-kélé-Brazzaville ; Tél : (+242) 06.135.90.90, E-mail : cpm@psipj.com de 9 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé et éligible en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable d'un montant de cinquante mille (50 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera par dépôt ou virement bancaire au compte ci-après : 30015 24201 10120003244 96 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) Congo.

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 16 décembre 2025 à 12 heures 00 minutes, heure du Congo Brazzaville. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée. L'ouverture des plis est fixée pour le mardi 16 décembre 2025 à 12 heures 30 minutes, heure du Congo Brazzaville en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui choisit d'y assister à l'adresse ci-dessous.

7. Les Offres doivent être accompagnées d'une déclaration de garantie de l'offre.

8. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulcation des Bénéficiaires effectifs inclus dans le dossier d'appel d'offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).

Adresse : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélé-kélé-Brazzaville

Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90

Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 13 Novembre 2025

Le Coordonnateur

Antoine Regis NGAKEGNI

RÉSULTATS D'INVENTAIRES DE MUSÉES

Un pas de plus vers la valorisation du patrimoine congolais

La Direction générale du patrimoine et des archives, avec l'appui de l'Unesco, a organisé le 13 novembre à Brazzaville un atelier de présentation des résultats d'inventaires des collections du Musée panafricain de musique et du Musée Mâ Loango de Dioso. Cette rencontre a permis de restituer les travaux menés du 20 au 23 mai à Brazzaville et du 26 au 30 mai à Dioso, dans le Kouilou, marquant une étape importante pour la connaissance et la protection du patrimoine muséal congolais.

Ouvrant les travaux au nom de la ministre de l'Industrie culturelle, Lydie Pongault, le directeur de cabinet Lis Pascal Moussodji a rappelé l'importance des inventaires réguliers, véritables outils de gouvernance culturelle et de lutte contre le trafic illicite des biens culturels. « Ils permettent d'optimiser la gestion des collections, de renforcer la transparence et d'instaurer une culture de traçabilité de nos institutions muséales », a-t-il souligné, tout en remerciant le chef de l'État Denis Sassou N'Guesso pour son soutien au secteur culturel et l'Unesco pour son accompagnement technique.

Avant lui, Nicole Mantsanga Bambi, directrice des musées, monuments et sites historiques, a rappelé que les précédentes missions d'inventaire remontaient à 2013 pour le Musée panafricain de musique et à 2016 pour celui de Mâ Loango. Elle a salué la mobilisation des experts, conservateurs, institutions partenaires et associations, engagés dans la sauvegarde du patrimoine.

Les résultats ont révélé 204 biens



Les officiels posant à l'ouverture des travaux d'inventaire.

culturels inventoriés au Musée panafricain de musique et 700 au Musée Mâ Loango de Dioso.

« L'inventaire est un processus permanent », a rappelé Ghislain Moussongou, directeur général du patrimoine et des archives, remerciant l'Unesco pour son appui constant. Au nom de l'organisation, Marlène Omolongo, administratrice des programmes culturels, a réaffirmé l'engagement de l'Unesco à accompagner le Congo pour « faire des musées des lieux vivants, porteurs d'his-

toire et de richesse ».

Les travaux

Les échanges lors de cet atelier se sont déroulés en deux phases : la présentation des résultats d'inventaire et la projection d'un film documentaire retraçant le processus de cette opération.

Jacqueline Babindamana, chargée des collections du Musée panafricain de musique, a dressé un bref historique de l'établissement, né en 2008 avec 168 instruments et enrichi au fil des années grâce

aux collectes et dons de plusieurs pays africains et partenaires internationaux. Aujourd'hui, le musée compte 204 instruments issus de vingt pays, classés en quatre catégories : idiophones, cordophones, aérophones et membranophones. Pour l'avenir, le musée envisage d'organiser des campagnes de collecte à travers l'Afrique, de créer un livret illustré, de numériser ses archives sonores, et de sensibiliser les jeunes via des ateliers d'initiation à l'organologie.

La deuxième présentation, assu-

rée par Rufin Sita, a porté sur le Musée historique de Mâ Loango de Dioso. Il a proposé plusieurs pistes pour améliorer les performances de cette institution : renforcement des capacités du personnel, digitalisation des collections, création d'une plateforme web, dotation en moyens logistiques et partenariat pour la restauration.

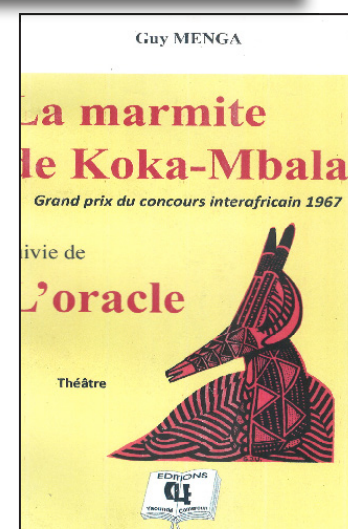
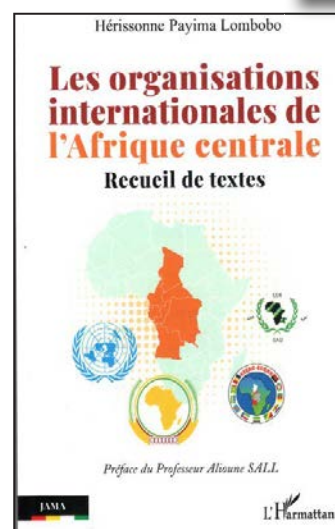
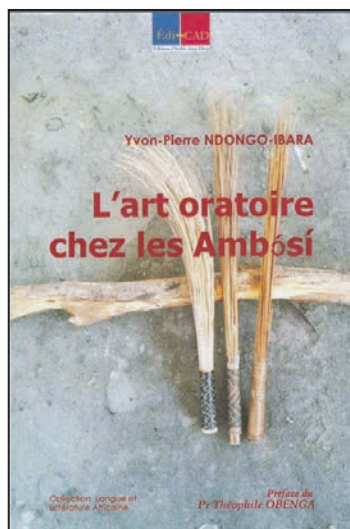
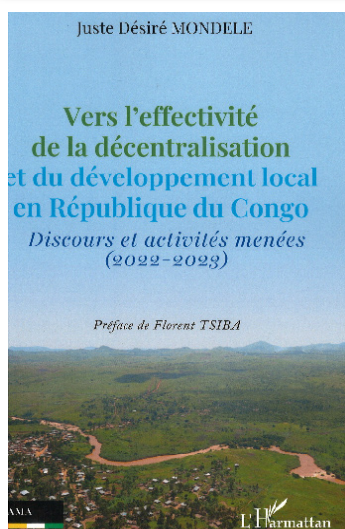
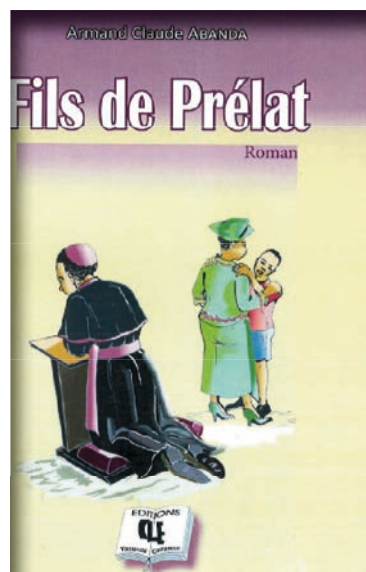
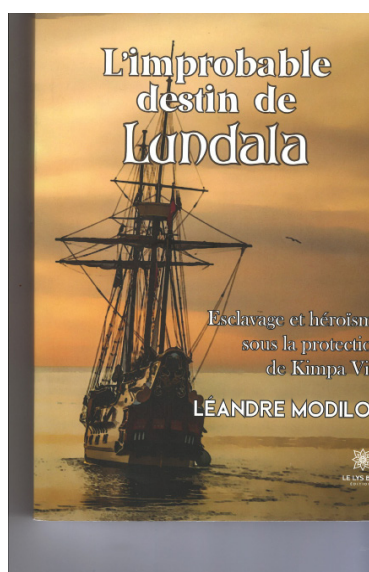
La séance s'est conclue par la projection d'un extrait du film documentaire d'une quinzaine de minutes retraçant les étapes du projet. En clôturant l'atelier, Ghislain Moussongou a salué la pertinence des échanges. « Les collections existent et les questions posées ont permis d'apporter des réponses concrètes. Nous avons fait mouche, car vos contributions enrichissent nos perspectives pour une meilleure gestion du patrimoine muséal national », a-t-il dit.

Cet atelier marque ainsi un nouvel élan pour la valorisation et la traçabilité du patrimoine culturel congolais, placé sous le signe de la coopération et de la mémoire collective.

Merveille Jessica Atipo



EN VENTE



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS NATIONAL

AMI n° 019 /MASSAH/PSIPJ-UGP/2025

RECRUTEMENT DES ASSOCIATIONS LOCALES (ASLO)

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPOSANTE 2 DU PSIPJ

Intitulé de la Mission : recrutement des associations locales (ASLO) dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 N° de référence (selon le Plan de Passation de Marchés) : CG-PSIPJ-165-SC-SQC-2025

La République du Congo a bénéficié d'un crédit IDA/ Banque Mondiale pour financer le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, PSIPJ en sigle.

L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet.

Le projet comprend quatre (4) composantes actives : (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2) ; (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3) ; (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4) ; (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6).

L'Unité de Gestion du Projet a l'intention d'affecter une partie des fonds au paiement des services de consultant.

Les services de consultant (« les Services ») comprennent (i) la sensibilisation et l'information des ménages bénéficiaires, ateliers de renforcement des capacités, (ii) le montage des microprojets et formation des promoteurs, (iii) le décaissement et suivi-accompagnement, (iv) la création des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), (v) production des rapports.

Tableau 1 : zones d'intervention par lot et effectifs des ménages correspondant

MISSIONS	Total général
MISSION 1 : LOANGO-MADINGO-KAYES	1680
MISSION 2 : DOLISIE 1	2 128
MISSION 3 : LOUVAKOU-DOLISIE ARR2	2 102
MISSION 4 : SIBITI-MAYEYE	1868
MISSION 5 : NKAYI ARR 1 ET ARR 2	2 181
MISSION 6 : MOSSAKA	993
MISSION 7 : DJAMBALA - LEKANA	1086
MISSION 8 : GAMBOMA-OLLOMBO-ONGOGNI	2399
MISSION 9 : KINDAMBA-MINDOULI	2312
MISSION 10: NGABE-IGNIE EX PK ROUGE	2273
MISSION 11: KINTELE-GOMATSE-TSE	2615
MISSION 12 : OUESSO ARR 1 ET ARR 2	1 663
MISSION 13 : IMPFONDO - DONGOU	606
MISSION 14 : BETOU-ENYELLE	1 094
TOTAL GENERAL	25 000

L'Unité de Gestion du Projet invite dès à présent les ONG / associations admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants :

- Être légalement enregistrée et reconnue à travers le récépissé de création,
- Avoir au moins 3 ans d'expérience dans le domaine du développement social, de la sécurité alimentaire, ou de l'appui aux ménages vulnérables
- Justifier de références solides dans la mise en œuvre de programmes similaires (transferts monétaires, accompagnement social, AGR, etc.)
- Avoir une bonne connaissance du contexte local et des dynamiques communautaires, • Disposer d'une équipe pluridisciplinaire. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de l'évaluation des manifestations d'intérêts.

N.B. Un candidat ne peut soumissionner que pour trois (03) missions (lots) et doit les présenter par ordre de préférence. Cependant, il ne peut être

attributaire que deux missions maximums.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : 3.18 « Une entreprise ne peut remettre plus d'une Offre / Proposition, seule ou en association avec des partenaires dans le cadre d'une autre Offre / Proposition, sauf s'il s'agit d'une variante qu'elle aura été autorisée à déposer. La présentation de plus d'une Offre / Proposition ou la participation à un tel processus entraîne l'irrecevabilité de toutes les Offres / Propositions auxquelles l'entreprise est partie » ou paragraphe 3.16 d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment : i. de la préparation des Termes de référence de la mission ; ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Candidats peuvent s'associer à d'autres ONG / associations pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et / ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

Les ONG / associations seront sélectionnées conformément à la méthode de Sélection basée sur les qualifications du Consultant telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

La durée de la mission est de douze (12) mois par prestataire à compter de la date de signature de l'Ordre de service. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 09h00 à 16h00.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermé en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet et portés en objet la mention « Recrutement des associations locales (ASLO) dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du PSIPJ », au plus tard le lundi 1er décembre 2025, à 16h00 (heure de Brazzaville). Les soumissions en ligne ne sont pas autorisées.

A l'attention du Coordonnateur
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).
Unité de Gestion.
Adresse : Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungui quartier / Diata ; Tél : 06.135.90.90, Email : cpm@psipj.com
Les candidats intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs) disponibles à l'adresse ci-dessus.

Fait à Brazzaville, le 13 novembre 2025
Le Coordonnateur
Antoine Régis NGAKEGNI

HOMMAGE AUX VIEILLES GLOIRES DU FOOTBALL

Bélinda Ayessa dépose une gerbe de fleurs sur la tombe de Germain Dzabana dit Jadot

En sa qualité de citoyenne d'honneur de l'arrondissement 1 Makélékélé et présidente du Groupe de réflexion et d'action pour un Congo émergent (Grace), Bélinda Ayessa est allée se recueillir sur la tombe de Germain Dzabana dit Jadot dont le parcours a marqué l'histoire du football congolais.

La citoyenne d'honneur de Makélékélé et présidente du Grace, s'est jointe aux populations du premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé, venues en grand nombre au cimetière de Mokondji Ngouaka à Makélékélé 4, pour nettoyer et fleurir les sépultures de leurs parents et amis disparus. Bélinda Ayessa a tenu au cours de ce moment plein d'émotions à rendre hommage à l'illustre footballeur international congolais, Germain Dzabana dit Dzabana Jadot. En déposant une gerbe de fleurs et en se recueillant sur sa tombe, la citoyenne d'honneur de Makélékélé, a salué la mémoire d'un homme dont le parcours a marqué l'histoire du football congolais. « *Dzabana Jadot est un digne fils de Makélékélé. Et d'ailleurs ce secteur lui doit son nom. Il était donc de bon aloi que je vienne ici accompagnée de la population de Makélékélé, du quartier Jadot, pour saluer ce grand footballeur que fut Jadot* », a-t-elle expliqué.

La présidente du Grace a salué les habitants de Makélékélé pour leur sens du civisme et leur engagement à préserver le cimetière de Mokondji Ngouaka, où repose l'illustre footballeur congolais, toujours dans un état exemplaire de propreté.

« *Cela fait des années que*



Bélinda Ayessa déposant la gerbe de fleurs sur la tombe de Dzabana Jadot/Adiac

ce cimetière est bien entretenu et tout l'honneur revient aux habitants de ce quartier notamment les habitants de Makélékélé 4, qui ont leurs membres ici et qui régulièrement viennent faire de l'assainissement, viennent entretenir les lieux, une façon de se souvenir des leurs. Le véritable tombeau des morts c'est le cœur des vivants. Ceux qui sont ici (puisque demain nous serons ce qu'ils sont, nous serons des allongés) vivent et vibrent aussi toujours dans nos cœurs », a déclaré la citoyenne d'honneur de Makélékélé.

Né le 11 décembre 1944 et mort le 12 août 1974, Germain Dzabana dit Jadot, surnommé aussi le maréchal par ses supporters des Diables-Noirs de Brazzaville, fit toute sa carrière dans cette équipe. Technicien hors pair, il fut un milieu de terrain redouté des défenseurs pour sa capacité de dribble.

Il s'illustra lors d'un match entre l'équipe nationale du Congo et le Santos FC en 1967 en mettant un petit pont au roi Pelé. Le geste symbolique posé par Bélinda Ayessa, est un geste non seulement de reconnaissance mais aussi du vivre ensemble qui est le credo de l'association Le Grace qu'elle préside.

Bruno Zéphirin Okokana

COMPÉTITION MUSICALE

15 artistes pour un concours de chant jeune talent

Intitulé «Vision 2010», ce concours organisé par Samda Studio, une branche de l'organisation non gouvernementale (ONG) Samda Congo, est coordonné par Damase Bouozock. Il sera lancé le 7 décembre pour une durée de quatre dimanches.

En prélude à la tenue de ce concours, le comité d'organisation coordonné par Damase Bouozock animera une conférence de presse le 15 novembre pour circonscrire l'événement. Anticipant cet agenda, le secrétaire général de l'ONG Samda Congo, Bernard Bitanda, a annoncé aux Dépêches de Brazzaville que le concours de chant jeune talent intitulé « Vision 2010 » mettra aux prises quinze artistes de 23 ans de moyenne d'âge en semi live.

Le concours se déroulera par prime et élimination directe par le jury, les 7, 14, 21 et 28 décembre prochain au cercle culturel Sony Labou Tansi. Un casting est organisé

les 18, 19 et 20 novembre sur place à 10h du matin. Il est prévu au final la production d'un maxi single et d'un clip professionnel. Le secrétaire général de l'ONG Samda Congo, Bernard Bitanda, a exprimé sa joie de voir sa structure organiser un tel événement. « *Nous sommes ravis de partager notre vision avec les mélomanes congolais. Nous remercions le ministère de l'Industrie culturelle, artistique, touristique et des Loisirs, ainsi que Airtel Congo pour leur appui indéfectible. Nous disons « Vision 2010, ensemble pour la promotion de la culture congolaise !* », a-t-il déclaré.

B.Z.O.

IMPORTATION DES MACHETTES ET MOTOS

Le ministre N’Silou annonce la levée de la suspension

Interpellé à l’Assemblée nationale le 14 novembre lors de la séance de questions orales avec débats au gouvernement sur la suspension de l’importation des machettes et motos en République du Congo, le ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, Claude Alphonse N’Silou, a annoncé la levée sous peu de cette mesure.

« *Le temps de la suspension, mes collègues en charge la Sécurité, de l’Agriculture et moi-même, travaillons sur la manière de régler l’accès à ces outils indispensables à l’activité économique pour sécuriser davantage la population. A l’issue de ce travail, la mesure sera levée. Je voulais déjà vous dire que la levée de cette mesure interviendra courant décembre, donc le mois prochain* », a annoncé le ministre d’Etat.

Selon le ministre Claude Alphonse N’Silou, la circulaire suspendant l’importation des machettes et des motos est une mesure qui fait suite à une forte activité d’entrée inhabituelle de machettes aux frontières nationales. Cette mesure a été prise, a-t-il expliqué, le temps d’affiner la réglementation. « *La machette, outil indispensable dans la vie, particulièrement en agriculture, est devenue une arme redoutable dans le mauvais sens. Son usage ainsi que celui de la moto a été visiblement détourné. A tout fait utile, je porte encore à la connaissance de la population qu’aucun texte n’a interdit la vente des machettes et des motos. Les stocks de machettes et motos sont très importants et restent disponibles dans les commerces. Laisser aux travailleurs des secteurs agricoles et des transports d’acquérir à souhait leurs outils de travail dans un cadre juridique adéquat, telle est la finalité de la réglementation recherchée* », a rappelé le ministre d’Etat en charge du Commerce et des Approvisionnements, précisant qu’une quantité importante des machettes avait été retrouvée chez certains enfants interpellés.

A travers cette interpellation, les députés voudraient savoir les raisons de la suspension des implantations des machettes et les motos dans le pays ; les alternatives locales possibles pour remplacer ces produits, ainsi que les conditions nécessaires pour lever ou reconsidérer cette suspension.

Notons que sept ministres dont le chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, ont répondu aux questions de six députés. Des questions se rapportant aux finances, à la santé, à l’entretien routier et à l’économie forestière.

Parfait Wilfried Douniama

ENERGIE

Emile Ouosso inspecte les travaux en cours de réalisation dans la partie sud du pays

Le ministre de l’Energie et de l’Hydraulique, Emile Ouosso, a récemment effectué une visite d’évaluation des travaux de réhabilitation et de renforcement de la ligne électrique Pointe-Noire-Brazzaville à Loudima, dans le département de la Bouenza, ainsi que ceux de construction du poste HT-MT à Dolisie, dans le Niari.

A Loudima, Emile Ouosso et sa délégation sont allés faire une première évaluation des travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau de transport de l’électricité entre Pointe-Noire et Brazzaville. Exécutés par la société Eni Congo, ces travaux se déroulent normalement au niveau du poste de transformation de Loudima. Selon les techniciens sur le terrain, ces travaux s’exécutent dans les normes avec un respect de délai dans la fin est fixée entre février et mars 2026. Ce projet fait suite à la décision du gouvernement de réhabiliter le réseau de transport de l’électricité entre les deux principales villes du pays. Le groupe Eni a été retenu pour effectuer ces travaux sur les transformateurs partant de Pointe-Noire jusqu’à Djiri. « *Nous sommes venus, dans le cadre du contrat que nous avons signé avec le prestataire Eni, faire la première évaluation des travaux. Selon le cahier de charges qui avait été élaboré et convenu entre les parties, Eni devait commencer par les travaux de génie civil, c’est-à-dire préparer les supports en béton qui doivent recevoir les équipements lourds en remplacement de ceux datant de 1982. Cette étape étant terminée, nous attendons les compensateurs et autres équipements commandés* », a souligné Emile Ouosso,



Le niveau d’exécution des travaux du Poste de Dolisie/DR

so, précisant que les travaux sont conformes au cahier de charges. Saisissant cette occasion, il a invité les consommateurs à la patience, d’autant plus que les beaux jours sont à venir. « *Ce que nous pouvons dire aux consommateurs, surtout ceux de Brazzaville, c’est que pendant ces travaux, il y aura des moments de coupure d’électricité parce que les techniciens ne travaillent pas sous tension. Nous nous excusons d’avance pour ces désagréments qui vont encore se poursuivre quelques moments* », a annoncé le ministre.

Améliorer la qualité de l’électricité à Dolisie

Avant Loudima, Emile Ouosso et sa suite étaient à Dolisie pour s’enquérir de l’état d’avancement des travaux de construction d’un poste HT-MT. Visant l’amélioration de la desserte en énergie électrique dans le département du Niari et dans le Kouilou, ces travaux évoluent à un rythme satisfaisant. « *Le plus grand du travail est celui qui est déjà réalisé, c’est-à-dire les travaux de génie civil, de terrassement, les fondations des équipements qui ont été construites aussi que la fourniture des équipements par les usines de Chine. Tout le matériel est disponible. A partir de ce poste, il y a une travée qui est réservée pour aller vers Mossendjo. En 30 kilowatts par exemple, nous pourrions alimenter Makabana, Mayoko et voire Mbinda* », a expliqué Joseph Balé Nguenfir.

Pour le directeur général de la société Energie électrique du Congo (E²C), Jean Bruno Danga Adou, le premier objectif visé est l’amélioration de la qualité du produit. La réalisation de ces travaux s’inscrit dans le cadre d’un projet du gouvernement lancé il y a trois ans avec l’ingénierie d’E²C. Le but étant de faire en sorte que Dolisie reste toujours la troisième ville du Congo. « *Pour cela, il faut de l’énergie pour développer les activités économiques et commerciales* », a expliqué Emile Ouosso, rassurant la population que ce problème sera réglé à travers cet ouvrage dont la fin des travaux est attendue en février ou début mars 2026.

Parfait Wilfried Douniama